

Fiche de poste

Accompagnateur « Ecole promotrice de santé » (EPSa) en département

Le déploiement de la démarche « Ecole promotrice de santé » dans l'académie de Rennes est engagé en lien avec le projet académique « Bretagne, Horizon 2025 » et la convention cadre de partenariat (2019-2024) entre l'agence régionale de santé Bretagne et la Région académique Bretagne.

Ce déploiement s'accompagne de la structuration du pôle de formation et d'accompagnement dont la mission est d'opérationnaliser les orientations stratégiques retenues par le volet santé du Comité académique d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement ainsi que par le comité de pilotage académique de l'Ecole promotrice de santé.

Dans le cadre de cette structuration **un poste d'accompagnatrice-accompagnateur « Ecole promotrice de santé » (EPSa) est à pourvoir par département.**

- Missions de l'accompagnateur EPSa en département :
 - Conseil aux écoles, établissements et territoires engagés ;
 - Mise en œuvre d'actions d'accompagnement de proximité et de formation ;
 - Contribution à la gestion des dossiers d'appel à manifestation d'intérêt et de labellisation ;
 - Contribution aux colloques et séminaires relatifs à la promotion de la santé.

- Profil des candidats, personnels d'enseignement ou d'éducation du second degré disposant :
 - De connaissances et de compétences permettant de contribuer à la promotion de la santé des élèves :
 - Appétence pour la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé affectant l'équité des parcours de progrès et d'émancipation de tous les élèves ;
 - Connaissances dans l'ensemble des champs de la promotion de la santé : éducation à la santé, prévention et protection de la santé ;
 - Compétences attestées par certification ou expériences d'accompagnement et de formation des personnels ;
 - De capacités à travailler en équipe (initiative, écoute, réflexivité, coopération...), d'organisation et de communication.

- Moyens et modalités de travail :
 - Pour l'exercice de ces missions le professeur bénéficiera pour l'année scolaire d'une indemnité de mission particulière (IMP) d'un montant de 625€ et d'une prise en charge des déplacements dans le département dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée ;
 - Une lettre de mission précisera au début de chaque année scolaire le périmètre de cette mission. Un rapport d'activité sera remis à l'équipe académique EPSa à son terme ;
 - Des sessions de formation seront envisagées chaque année ;

- Candidatures
 - **Date limite : mercredi 21 septembre 2022**
 - Modalités :
 - Curriculum vitae + lettre de motivation à adresser à epsa@ac-rennes.fr
 - Renseignements :
 - Site internet : [Promotion de la santé des élèves | Académie de Rennes \(ac-rennes.fr\)](https://www.ac-rennes.fr/promotion-de-la-sante-des-eleves)
 - Yves PEUZIAT-BEAUMONT, IA-IPR de SVT chargé de la mission EPSa
 - Mail : Yves.peuziat@ac-rennes.fr
 - Téléphone : 06 73 94 61 71